



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)



PRIORITES NATIONALES POUR LE FEM-5



AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

www.theGEF.org

Octobre 2011

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	III
RESUME.....	V
I. INTRODUCTION	1
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	2
2.1. Recherche et analyse documentaires	2
2.2. Consultations	3
2.2.1. Consultation préliminaire des parties prenantes et visites de terrain	3
2.2.2. Atelier national.....	3
2.3. Priorisation des actions à mener	4
III. DIAGNOSTIC DANS LES DOMAINES THEMATIQUES DU FEM-5	4
3.1. Principaux défis environnementaux dans les domaines thématiques du FEM-5	4
3.1.1. Dans le domaine de la dégradation des terres	4
3.1.2. Dans le domaine des changements climatiques	5
3.1.3. Dans le domaine de la biodiversité	7
3.1.4. Dans le domaine des eaux internationales	8
3.1.5. Dans le domaine des polluants organiques persistants (POPs) et autres produits chimiques.....	9
3.2. Orientations politiques dans les domaines thématiques du FEM-5.....	10
3.2.1. Pour la gestion durable des terres	10
3.2.2. Pour la lutte contre les changements climatiques	11
3.2.3. Pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité	12
3.2.4. Pour les eaux internationales.....	13
3.2.5. Pour les Polluants Organiques Persistants (POPs) et les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO).....	13
IV. PRIORITES NATIONALES POUR LE FEM-5.....	14
CONCLUSION	14
DOCUMENTS CONSULTES	15
ANNEXES	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Priorités pour le FEM-5.....	13
--	----

SIGLES ET ACRONYMES

AVGAP :	Association Villageoise de Gestion des Aires Protégées
BM :	Banque Mondiale
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CCD:	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
CDQ :	Comité de Développement de Quartiers
CNI :	Communication Nationale Initiale
CVD :	Comité Villageois de Développement
DAR :	Dispositif d'Allocation des Ressources
DCN:	Deuxième Communication Nationale
DSRP-C :	Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DT :	Dégradation des Terres
FEM:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIP :	Fiche d'Identification des Projets
GDT :	Gestion Durable des Terres
GERN :	Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
GES :	Gaz à Effets de Serre
GIFS :	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
HCB :	Hexachlorobenzène
IEC :	Information, Education et Communication
LMRE :	Limites Maximales des Résidus d'origines Etrangères
LULUCF:	Land Use Land Use Cover and Forestry
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MEHVA	Ministère de l'Eau, de l'Hydraulique Villageoise et de l'Assainissement
MERF :	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAN:	Programme d'Action National de lutte contre la désertification
PANA:	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PANSEA:	Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PCB :	Polychlorobiphényles
PFO :	Point Focal Opérationnel
PGMV :	Projet de la Grande Muraille Verte
PNADE :	Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement
PNAE:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNGE:	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIASA:	Programme National d'Investissement pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire
PNIERN:	Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNM :	Plan National pour la Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
PNSA:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE:	Programme des nations unies pour l'Environnement
POPs:	Polluants Organiques Persistants
PTF:	Partenaires Techniques et Financiers
SAO :	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
STAR:	Système Transparent d'Allocation des Ressources

RRC : Réduction des Risques et Catastrophes
UAVGAP : Union des Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées
UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
ZEP: Zones d'Exécution des Projets

RESUME

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des priorités nationales, par lequel le FEM va orienter ses interventions au Togo pour une meilleure visibilité et lisibilité de ses actions en matière de gestion de l'environnement ainsi qu'une amélioration de la capacité d'absorption du pays. Le présent rapport porte essentiellement sur les trois principaux domaines focaux du FEM pris en compte par le STAR "Système Transparent d'Allocation des Ressources" que sont la dégradation des terres, les changements climatiques et la biodiversité. Il a pour objectif de formuler de façon précise, sur la base d'une consultation des parties prenantes, les priorités nationales à soumettre au FEM-5 pour la période 2010-2014 dans ces trois domaines focaux . Le gouvernement togolais souhaite aussi que les axes d'interventions prioritaires retenus soient en synergie avec ceux inscrits dans le Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) élaboré pour les 5 années à venir (2011-2015). Cet exercice s'est appuyé essentiellement sur une recherche documentaire et un processus de concertations des différentes parties prenantes et de visites de terrain.

Au terme de cette étude, il ressort que les défis environnementaux sont énormes dans les domaines de la dégradation des terres, des changements climatiques et de la biodiversité et nécessitent des actions urgentes. A cet effet, des idées de projets sont identifiées et les axes d'intervention les plus prioritaires à soumettre au FEM-5 au cours de la période 2010-2014 sont regroupés en des sous-programmes qui s'inscrivent dans le Programme «Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres». Pour les trois domaines focaux du FEM-5, sept (7) sous-programmes sont identifiés dont 5 sous programmes sectoriels (2 sous-programmes dans le domaine de la dégradation des terres, 1 sous-programme dans le domaine des changements climatiques et 2 sous-programmes dans le domaine de la biodiversité) et 2 sous-programmes transversaux. Le coût global pour la mise en œuvre de ces sous-programmes est évalué à 9 890 000 \$US et la Banque Mondiale constitue l'agence d'exécution identifiée pour la mise en œuvre de ces actions prioritaires.

I. INTRODUCTION

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est un mécanisme de coopération internationale qui joue un rôle déterminant dans l'amélioration de l'environnement du globe. Depuis plus d'une décennie, le FEM au travers de ses Agences d'Exécution (PNUD, PNUE, BM, ONUDI, etc.), a financé au Togo de nombreux projets de renforcements de capacités notamment dans les domaines des changements climatiques, de la diversité biologique et des polluants organiques persistants et des projets à caractère régional, entre autres, celui de l'aménagement des bassins versants du fleuve Volta qui comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Ghana et le Togo, le programme régional pour une approche stratégique de gestion écologiquement rationnelle des Polychlorobiphényles (PCB) et équipements en contenant pour les pays francophones, le programme régional de renforcement des capacités des pays les moins avancés d'Afrique dans le cadre des Plans Nationaux pour la Mise en œuvre de la Convention de Stockholm (PNM), etc. Malgré ces financements multiformes, le portefeuille national des projets FEM reste à promouvoir pour une meilleure lisibilité et visibilité des actions au Togo ainsi qu'une amélioration de la capacité d'absorption du pays.

Dans le cadre spécifique de la 5^{ème} reconstitution des ressources du FEM (FEM-5), l'approche-programme constitue une démarche stratégique dans laquelle le Togo s'inscrit pour établir les priorités nationales en vue de la mise en œuvre de cette cinquième caisse. Ces priorités concernent les trois principaux domaines focaux du FEM pris en compte par le STAR "Système Transparent d'Allocation des Ressources" que sont la dégradation des terres, la biodiversité et les changements climatiques. A travers l'élaboration des priorités, le gouvernement togolais vise à se doter d'un document devant guider les actions du FEM-5 durant la période 2010-2014, et qui mette en conformité les priorités nationales et les conventions internationales signées et ratifiées concernant les questions environnementales notamment la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Dans le cadre de l'allocation des ressources du FEM-5, le Togo a bénéficié d'un montant total de 5 490 000 \$US répartis entre les trois domaines focaux prévus par le STAR, à savoir 2 000 000 \$US pour les changements climatiques, 1 500 000 \$US pour la biodiversité et 1 990 000 \$US pour la dégradation des terres. Sur ce montant global, le Togo a alloué 600 000 \$US au programme de micro financement du FEM pour soutenir les actions des ONG et les organisations communautaires à la base. Disposant d'une flexibilité d'affectation des ressources, le Togo a endossé à titre indicatif 3 890 000 \$US pour la dégradation des terres et 1 000 000 \$US pour la biodiversité. Etant donné que le pays s'inscrit dans une approche-programme, il a décidé d'utiliser une partie des fonds des Pays Moins Avancés (PMA), soit un montant de 4 000 000 \$US pour l'adaptation aux changements climatiques. Cette approche-programme lui a aussi permis de bénéficier d'un bonus de 1 000 000 \$US qu'il consacre à la gestion durable des forêts.

La mise en commun de toutes ces ressources permet d'obtenir un montant global de 9 890 000 \$US pour l'ensemble des priorités nationales à soumettre pour requête de financement du FEM-5.

Ainsi, suite à la 5^e reconstitution de la caisse du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et en tenant compte de l'approche-programme de gestion de l'environnement, le pays a opté

pour la formulation de façon précise, en matière de dégradation des terres, de biodiversité et des changements climatiques, de ses priorités nationales à soumettre au FEM-5.

De façon spécifique, il s'agit de:

- répertorier les orientations stratégiques et politiques de l'Etat togolais pour la gestion de l'environnement ;
- identifier les actions prioritaires nationales dans les domaines de la dégradation des terres, de la biodiversité et des changements climatiques à soumettre au FEM-5 sur la base d'une consultation des parties prenantes.

Le présent document fait la synthèse et rend compte des principaux résultats des activités menées. Il s'articule autour de quatre (4) principaux points. Dans un premier temps, il présente la démarche de la préparation du document du FEM-5; ensuite, il fait un diagnostic des problèmes environnementaux, mettant l'accent sur les défis environnementaux dans cinq des domaines focaux du FEM, à savoir les changements climatiques, la diversité biologique, la dégradation des sols, les aux internationales, les polluants organiques persistants, l'appauvrissement de la couche d'ozone (pays en transition seulement). Dans un troisième temps, il présente les orientations politiques dans chacun de ces domaines et dans un quatrième temps, le rapport identifie les priorités nationales à soumettre au FEM-5.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le présent exercice de définition des priorités nationales pour l'utilisation des ressources du FEM-5 est coordonné par le Point Focal Opérationnel du FEM Togo et le coordonnateur de l'Equipe Technique du PNIERN. Cet exercice s'est appuyé d'une part, sur une recherche documentaire et d'autre part, sur un processus de concertations des différentes parties prenantes et de visites de terrain.

2.1. Recherche et analyse documentaires

La recherche documentaire a permis d'identifier les défis environnementaux et les orientations stratégiques et politiques de l'Etat dans les domaines de la dégradation des terres, de la biodiversité et des changements climatiques. A cet effet, les documents de stratégies, politiques, et programmes de développement économique et social actuellement en cours au Togo ont été consultés. Il s'agit notamment du DRSP-C, du PNADE, du PAN, du PNAE, du PNGE, du PNSA, du PANSEA, des Rapports CDB, de la CNI, de la DCN, du PANA, du Profil Environnemental du Togo, du PNIASA et du PNIERN.

En ce qui concerne le PNIERN, le Togo avec l'appui technique et financier des partenaires, a conduit un processus de large concertation qui a abouti à l'identification des priorités d'investissement dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles. Ce processus a été couronné par l'adoption le 7 octobre 2010, du Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) qui est le cadre stratégique actuel d'investissement dans le secteur de la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (GERN) pour la période 2011-2015. C'est pourquoi le PNIERN reste le document privilégié pour orienter les priorités nationales à définir pour le FEM-5 du Togo.

2.2. Consultations

La consultation des acteurs a lieu en deux phases: une phase préliminaire avec des visites de terrain sur toute l'étendue du territoire et un atelier national de validation des priorités nationales.

2.2.1. Consultation préliminaire des parties prenantes et visites de terrain

Le but de la consultation préliminaire des parties prenantes est de prendre en compte les préoccupations de ces dernières pour définir de façon participative les priorités à soumettre au FEM-5 et le ciblage des zones d'intervention des actions à mener sur le terrain. Avant les consultations dans les différentes régions du Togo et observations de terrain, des séances de travail préliminaires ont eu lieu à Lomé avec les structures focales des conventions logées au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (biodiversité, changement climatique, dégradation des terres). Les visites de terrain ont consisté à recenser les premières idées de projets auprès des acteurs sur le terrain. Les principaux acteurs rencontrés au cours de cet exercice sont très diversifiés et se composent d'une part des services de l'administration publique (les services déconcentrés de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'hydraulique, de la santé, etc.), les acteurs du secteur privé (les entreprises d'exploitations des minerais, des barrages et des retenues d'eau, etc.) et les acteurs socio-culturels (chefferie traditionnelle, CVD, CDQ, AVGAP/UAVGAP, groupements et associations, ONG, syndicats des travailleurs du bois, etc). Par ailleurs, des observations de terrain ont permis de valider les zones d'intervention identifiées.

Après la recherche documentaire et les visites de terrain, des rapports thématiques sur les actions identifiées ont été produits et soumis au point focal du FEM pour validation technique restreinte. Le rapport de synthèse produit est soumis pour validation en atelier national après adoption du cadre logique des Priorités pour le FEM-5 en une réunion interne du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière, élargie à la Banque Mondiale et présidée par Son excellence Kossivi AYIKOE, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières.

2.2.2. Atelier national

L'atelier national de validation du document sur les priorités nationales pour le FEM-5 (2010-2014) s'est tenu, le 29 Septembre 2011, dans la salle de conférence de l'Hôtel «**Les Palmiers**» à Lomé. L'atelier organisé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a rassemblé une quarantaine de participants. Cet atelier participe à l'exercice que le Togo a engagé pour la formulation du portefeuille de projets à soumettre au FEM-5.

L'objectif général de cet atelier est de doter le Togo d'un portefeuille de projets pour servir de base à la programmation des ressources du FEM-5 à travers un processus de consultation entre les services techniques de l'Etat et les autres parties prenantes impliquées dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. De façon spécifique, il s'agit:

- d'informer les participants sur les opportunités du FEM et son dispositif le STAR ;
- de vérifier l'agencement et la cohérence des idées de projet recueillies auprès des différents acteurs et leur intégration dans les priorités nationales à soumettre au FEM-5 ;
- d'apporter des contributions complémentaires en vue d'enrichir le document.

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par Monsieur DAKU Didi Komlan, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), représentant le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières. Elle a été marquée par deux interventions notamment le mot de bienvenue du Point Focal Opérationnel du FEM et le discours d'ouverture du Secrétaire Général du MERF.

Après la mise en place du présidium de l'atelier composé de trois (3) membres, les travaux proprement dits ont débuté avec trois communications présentées par Mr Djiwa (Coordonnateur du PNIERN) et Pr Kokou (Consultant Principal). La première communication (celle de Mr Djiwa) a porté sur les liens des résultats de l'exercice de formulation des portefeuilles FEM-5 avec le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et des Ressources Naturelles (PNIERN). Les deux autres communications présentées par le Pr Kokou ont portées respectivement sur 1) Expérience togolaise en matière d'identification des priorités FEM et 2) Les priorités nationales à soumettre au FEM-5 (2010-2014).

Au terme de ces communications, un débat d'ordre général a permis aux participants de poser des questions d'éclaircissement et de soulever des préoccupations et inquiétudes auxquelles les consultants, le coordonnateur du PNIERN et le Point Focal Opérationnel du FEM ont apporté des éléments de réponse. Ensuite, l'assistance a procédé à une étude complète du document afin d'analyser et d'enrichir les idées de projets et d'apporter des contributions pour l'amélioration du document.

2.3. Priorisation des actions à mener

La méthode de priorisation des actions à mener dans le cadre de cet exercice a consisté à classer les propositions faites par les différents acteurs par ordre d'importance. Les critères de sélection finale et d'hiérarchisation sont les suivants *(a) l'urgence de l'action, (b) la faisabilité, (c) les priorités stratégiques liées aux actions identifiées dans le PNIERN et aux domaines d'intervention du FEM, (d) les indicateurs de participation des parties prenantes.*

III. DIAGNOSTIC DANS LES DOMAINES THEMATIQUES DU FEM-5

3.1. Principaux défis environnementaux dans les domaines thématiques du FEM-5

3.1.1. Dans le domaine de la dégradation des terres

Au Togo, jusqu'en 1994, les sols étaient faiblement dégradés (Brabant et *al*, 1994). Les terres fortement dégradées sous l'effet des activités humaines ne couvraient que 1,6%, alors que les sols moyennement dégradés représentaient 21% et les terres peu dégradées 62,7%. Sur l'ensemble du territoire, environ 3,6 millions d'hectares sont cultivables (soit 60% de la superficie totale du pays) mais la superficie cultivée est évaluée seulement à 1,4 million d'hectares représentant 41% de la superficie cultivable et 25% de la superficie totale du pays.

A partir de 1994, la dégradation des terres s'est intensifiée et est imputable au déboisement intensif et au développement de l'agriculture extensive. Les besoins croissants en terres arables conduisent en particulier les agriculteurs à cultiver de plus en plus des terres marginales telles que les pentes raides des montagnes, très sensibles à l'érosion. Les pratiques actuellement en cours sont le déboisement des berges des cours d'eau en particulier la surexploitation des terres cultivables disponibles et la mise en cultures de sols marginaux en

penne et fertiles ou à forte densité de population, la destruction des forêts galeries et savanes boisées à cause notamment de la culture de l'igname, les défrichements extensifs pour les cultures de rente (café, cacao, coton, etc.), l'ébranchage abusif des arbres fourragers, l'exploitation irrationnelle des bois de valeur avec des moyens prohibés et du bois de chauffe le long des grands axes de communication pour ravitailler les grands centres urbains, la pratique généralisée des feux de végétation, l'occupation des forêts classées à des fins agricoles, le surpâturage et la divagation des bêtes détruisant les jeunes plantations, etc.

Actuellement, les terres non dégradées se retrouvent en particulier dans les parcs nationaux et les réserves forestières et de faune tandis que les terres dégradées et moyennement dégradées se localisent aux abords des axes routiers principaux et à proximité de certaines villes (Dapaong, Kara, Bassar, Sokodé, Atakpamé, Notsé, Lomé), et près de gros bourgs ruraux (Gléi, Glito, Kambolé, Moretan). Quant aux terres fortement dégradées, elles sont localisées dans quatre zones réparties suivant la densité d'occupation de sols:

- zones à activité rurale faible: 5 à 20% de sols soumis aux pratiques culturales (zone des monts Togo, partie supérieure du bassin du Mono et de l'Ogou et plaines de l'Oti et de la Kéran, occupées par les aires protégées Fazao-Malfakassa, Abdoulaye, Oti-Kéran et Mandouri);
- zones à activité rurale moyenne : 20 à 30% soumis aux pratiques culturales (le long des axes de pénétration dans les régions des Plateaux et Centrale et dans les préfectures de Bassar et de Dankpen);
- zones à forte activité rurale: 30 à 60% soumis aux pratiques culturales (plateau de terre de barre dans la Région Maritime, Sud d'Atakpamé, Est d'Anié et Est-Mono, préfecture de Danyi, secteur Sotouboua-Sokodé, une partie de la Région de la Kara, cours supérieur de la Kéran (Kantè, Pays Tamberma) et autour de Dapaong);
- zones à très forte activité rurale: plus de 60% soumis aux pratiques culturales (préfectures des Lacs et de Vo et une partie de la préfecture de Yoto (Région Maritime), dans les préfectures de la Kozah, de la Binah et de Doufelgou et l'Est de la préfecture d'Assoli (Région de la Kara) et au Nord-Ouest de la Région des Savanes).

Dans certaines de ces zones, la forte densité de population (parfois plus de 300 hab/km²) fait que la culture y est continue, sans période de jachère. C'est le cas sur les Terres de Barre du secteur de Vogan (Région Maritime), l'extrême nord-ouest du pays entre Dapaong et la frontière du Burkina Faso, mais aussi une partie de la Région de la Kara.

Par ailleurs, l'érosion des terres se manifeste à un niveau critique dans la région des Savanes, la zone montagneuse Ouest de la région des Plateaux, l'Atakora et le Fazao, et la région Maritime. Les manifestations de cette érosion des terres sont à la base du problème d'envasement général observé dans la plupart des étendues continentales, notamment les lagunes qui sont les bassins hydrographiques de la région Maritime (PANA, 2009). En outre, l'écosystème littoral est sérieusement menacé par l'érosion côtière qui met en danger la portion du littoral située entre Lomé et Aného, entraînant la disparition des établissements humains et des mangroves qui servent d'habitat à des espèces de faune aquatique, des mollusques et crustacés. Ainsi, les problèmes de dégradation des terres que rencontre le Togo sont susceptibles de conduire à une diminution de la productivité des terres et de la diversité biologique, réduisant ses capacités d'adaptation aux changements environnementaux en général et aux changements climatiques en particulier. Face à cette dégradation, le Togo a élaboré des stratégies et orientations politiques pour la gestion durable des terres (GDT).

3.1.2. Dans le domaine des changements climatiques

Les études de vulnérabilité entreprises dans le cadre de l'élaboration de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques, ont concerné cinq secteurs d'activités à savoir l'Énergie, l'Agriculture, les Ressources en Eau, les Etablissements Humains et Santé ainsi que la Zone Littorale (PANA, 2009; DCN, 2010). Pour le secteur de l'énergie, l'analyse des résultats des scénarios climatiques et le croisement entre les valeurs basse et haute des paramètres du climat permettent de déduire que les formations naturelles et les plantations, principales sources utilisées comme biomasse énergie, subiront une baisse significative de leur productivité à l'horizon 2025. En ce qui concerne l'hydro-électricité, le bassin de l'Oti dans le Nord du pays subirait un accroissement de la pluviométrie de l'ordre de 120 mm à l'horizon 2025. Au niveau des autres régions, la diminution de la pluviométrie affecterait le potentiel hydro-électrique de 7,2%.

Au niveau des ressources en eau, la vulnérabilité aux effets des changements climatiques se manifeste par leur surexploitation dans la zone de Lomé, ce qui se traduirait par une augmentation de la salinité de l'eau dans les aquifères pompés. On note également une tendance à la baisse accentuée des écoulements et du niveau de recharge des nappes souterraines.

Dans le domaine de l'agriculture, les perturbations climatiques entraînent dans les zones de production de café et cacao, la recrudescence des insectes nuisibles comme les mirides et les criquets puants et l'apparition de maladies dont les principales sont le dépérissement nécrotique du caféier et le swollen shoot et la pourriture brune pour le cacaoyer. Les céréales (maïs et sorgho), qui constituent la base de l'alimentation de la population togolaise, sont particulièrement vulnérables à cause de leur forte sensibilité au stress hydrique qui peut provoquer une diminution de la productivité entraînant une réduction de l'offre des denrées alimentaires, qui s'accompagnera d'une flambée de prix. En outre, l'excès de pluie entraînera la prolifération de micro-organismes parasites des plantes et des insectes ravageurs dans les zones inondées. En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, le déficit hydrique et l'assèchement du climat entraîneront le tarissement des points d'abreuvement des animaux, la dégradation des pâturages, la mort du cheptel, la baisse des revenus des pasteurs et agropasteurs et l'exode rural. L'abondance de pluies favorisera la recrudescence de certaines maladies, notamment la peste aviaire, la trypanosomiase chez les bovins en particulier les zébus. Dans le sous-secteur de la pêche, les changements climatiques auront pour conséquences, de fortes perturbations dans les cycles de productivité des poissons, la salinisation des plans d'eau douce et également la mort des alevins.

Le secteur des Etablissements Humains et Santé est aussi vulnérable aux effets des changements climatiques. Les logements et les abris précaires situés dans des zones à basse altitude sont détruits en bonne partie suite aux inondations, causant des pertes matérielles et parfois en vies humaines. Dans les zones de montagne, l'érosion causée par les fortes pluies déchausse les fondations des maisons et les glissements de terrains emportent aussi certaines habitations. Les inondations et les vents violents ont de graves impacts également sur les infrastructures routières et les équipements socio-économiques débouchant parfois sur l'isolement des localités. Au niveau du sous-secteur de la Santé, les maladies vectorielles comme le paludisme qui touchent beaucoup plus les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes, sont amplifiées par les inondations de plus en plus fréquentes. Quant aux maladies telles que la diarrhée et le choléra, elles sont aussi aggravées par la fréquence des inondations. Les sécheresses et les fortes chaleurs sont responsables de la méningite, des maladies cardiovasculaires et cérébro-vasculaires, de certaines maladies respiratoires (bronchite, pneumonie,

asthme, etc.) qui affectent les personnes de tous les âges, et principalement les personnes âgées et les enfants.

Dans la Zone Littorale, les sols sont sujets à l'engorgement, aux écoulements et aux drainages. La zone est le bassin réceptacle des systèmes hydriques des trois bassins hydrographiques soutenus par les pluies des trois saisons (deux dans le Sud et une saison dans le Nord du pays). A l'horizon 2030 les prévisions de pluie, +10% de hausse, entraîneront une situation d'inondation dans toute la plaine côtière, d'écoulements violents transportant suffisamment de sédiments des fleuves Mono et Volta pour alimenter les cellules de dérive littorale. En outre, l'érosion côtière avec une grande vitesse de recul de plage, 12 m/an, mobilisera des volumes de sables dans les cellules. Les conditions actuelles d'océanographie physique côtière combinées aux probables situations (marées de vives eaux, tempêtes, élévation du niveau marin) occasionneront sur la côte un recul calculé à l'horizon de 2030 entre 160 m et 240 m.

Toutes ces manifestations entraînent des risques climatiques majeurs et ceux généralement rencontrés au Togo sont les inondations, la sécheresse, les fortes chaleurs, le décalage des saisons, les vents violents, les feux de végétation, la mauvaise répartition des pluies, l'élévation du niveau de la mer/l'érosion côtière. Les moyens d'existence les plus exposés aux risques identifiés sont: les cultures vivrières, les cultures de rente, les produits maraîchers, les produits d'élevage et la commercialisation des produits agricoles. Quant à ce qui concerne les écosystèmes, les plus vulnérables sont les écosystèmes côtiers, les agro-écosystèmes, les plans d'eau et les écosystèmes forestiers.

3.1.3. Dans le domaine de la biodiversité

Les principales causes de l'érosion de la diversité biologique sont la destruction des habitats, la surexploitation de la flore et de la faune terrestres et aquatiques liées aux activités de développement. Beaucoup d'écosystèmes (forêts denses humides, forêts riveraines et zones humides, etc.) sont des véritables habitats de la diversité biologique. Malheureusement, leur dégradation poussée suite aux diverses pressions anthropiques (agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière, l'élevage et la transhumance, les feux de végétation, l'envahissement et la colonisation des aires protégées, la pollution chimique par les déchets ménagers, industriels et agricoles, la pollution organique, le braconnage de la faune terrestre, le commerce des animaux sauvages, la surexploitation des ressources halieutiques, etc.) et les projets de développement (barrages, exploitations minières, etc.) conduit à la destruction de ces habitats et donc de cette diversité.

Les écosystèmes terrestres sont également contaminés par diverses sources de pollutions (fumée issues des engins motorisés et des usines, feux de végétation, et poussières industrielles, etc.) entraînant leurs dysfonctionnements. Dans les écosystèmes aquatiques (lagunes, mares, mer), les polluants de diverse nature (eaux et huiles usagées, déchets ménagers et industriels, etc.) y sont constamment déversés entraînant la dégradation de la diversité biologique. Ainsi, dans la plupart de ces écosystèmes, on note une prolifération des espèces envahissantes et les plus fréquemment rencontrées sont des espèces exotiques de terre ferme ou aquatiques. Comme espèces de terre ferme, *Chromolaena odorata* (Asteraceae) des jachères surtout du climat guinéen, *Azadirachta indica* (Meliaceae) observé partout au Togo et devenu même la végétation ligneuse de certaines localités au sud du pays et *Leucaena leucocephala* (Mimosaceae), etc, perturbent sérieusement le développement et le maintien des écosystèmes naturels. La principale espèce aquatique qui envahit toutes les mares et les

lagunes au Togo est *Echhornia crassipes* (Ponteriaceae), entraînant l'eutrophisation et l'asphyxie de toute la diversité biologique de ces écosystèmes.

Les écosystèmes de mangroves, localisés dans l'extrême sud-est du pays autour du chenal de Gbaga et ses rivières affluentes couvrent actuellement moins de 1 000 ha. Elles comprennent deux espèces de palétuviers: *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans* et constituent un écosystème très productif et à usages multiples (Afidegnon, 1999). Malheureusement, la surexploitation des ressources végétales et animales et les modifications de salinité induites par la construction du barrage de Nangbéto menacent la survie de cet écosystème.

Par ailleurs, l'exploitation abusive et non contrôlée des ressources végétales dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux d'une part, et en bois d'œuvre et de service d'autre part constitue également un facteur d'érosion de la biodiversité. La dégradation des formations végétales s'est accélérée dans les régions de la Kara, Centrale et des Plateaux, suite à l'accroissement de la demande en bois de chauffe et de charbon, principale source d'énergie domestique pour 80% de la population. Aussi, l'exploitation irrationnelle des essences pour le bois d'œuvre et de service s'est-elle aggravée à partir des années 75, période d'introduction de la tronçonneuse. L'utilisation de cet outil performant a vite supplanté les scies manuelles utilisées jusqu'alors et a contribué à une raréfaction des essences forestières de valeur telles que *Milicia excelsa*, *Khaya grandifoliola*, *Khaya senegalensis*, *Triplochiton scleroxylon*... Aujourd'hui, le bois d'œuvre qui provient de la zone forestière est devenu très rare et son approvisionnement à partir des pays voisins devient de jour en jour plus important. Ces pratiques sont donc des causes primordiales de la destruction des habitats de la faune sauvage et de l'érosion de la diversité animale et végétale.

En outre, la remise en cause des limites des aires protégées s'est accentuée au début des années 90, suite aux troubles socio-politiques que le pays a traversés au cours de cette période. Ces manifestations se sont traduites par:

- l'occupation de certaines aires protégées de 10 à 90% en moyenne et l'envahissement total d'autres par les populations;
- l'abattage massif de la faune dans les parcs et les réserves de Fazao-Malfacassa, de la Kéran et de Mandouri;
- la coupe anarchique des essences ligneuses dans les aires protégées.

Aussi, le braconnage a-t-il provoqué la disparition ou la raréfaction de nombreuses espèces au Togo. Plusieurs espèces de vertébrés naguère communes et très abondantes au Togo sont devenues très rares ou sont extirpées en raison de leur surexploitation. C'est le cas des céphalophes forestiers (*Cephalophus maxwelli*, *C. rufilatus*, *C. dorsalis*), du bongo (*Tragelaphus eurycerus*). En dépit de la réduction du potentiel faunique disponible due notamment à la disparition des habitats, la faune sauvage constitue malheureusement, encore de nos jours, une part importante de l'apport protéique pour une grande partie de la population rurale.

3.1.4. Dans le domaine des eaux internationales

La plus grande partie des ressources en eau superficielle et une partie des eaux souterraines du Togo sont partagées avec d'autres pays de la région, à savoir le Burkina Faso, le Bénin et le Ghana, pour le bassin de l'Oti qui est un sous-bassin de la Volta ; le Bénin, pour le bassin du Mono et le système lagunaire côtier ; le Ghana et le Bénin pour le bassin sédimentaire côtier. Compte tenu de la dimension internationale généralement très sensible des eaux partagées et

du caractère éminemment partagé des ressources en eau du Togo, la gestion des ressources en eau ne peut être réalisée sans tenir compte de l'intégration des bassins versants nationaux dans l'ensemble plus vaste des bassins partagés à l'échelle régionale.

Malheureusement, les déchets solides, le rejet des eaux usées, les effluents industriels, l'utilisation excessive de pesticides et d'engrais, l'emploi de techniques inappropriées d'assainissement et diverses autres pratiques entraînent une contamination des eaux douces superficielles, des eaux souterraines et *in fine* de l'eau de mer. Pour la gestion de l'aquifère sédimentaire côtier ou le système lagunaire côtier, aucun accord international n'a été établi. Par contre, il existe diverses conventions concernant le domaine maritime. La gestion du bassin sédimentaire côtier et du système lagunaire, de même que les questions maritimes, notamment la pollution de l'eau de mer due aux boues de lavage des phosphates et l'érosion côtière provoquée par la construction du barrage d'Akossombo, devraient être étudiées de manière approfondie.

Pour le bassin du Mono, un accord existe entre le Bénin et le Togo mais il devient important de définir une vision partagée et d'élargir cet accord à l'ensemble des aspects liés à la gestion intégrée des ressources en eau communes (aspects quantitatifs, aspects qualitatifs, valorisation, exploitation etc.). Il y a lieu en particulier de mettre en œuvre les projets d'aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Mono dans une gestion d'ensemble du bassin. Il s'agit également de voir dans quelle mesure la gestion du barrage de Nangbéto pourrait être améliorée afin de limiter les inondations récurrentes en aval provoquées, tant au Togo qu'au Bénin, par les lâchers d'eau. Par ailleurs, la gestion du barrage de Kompienga doit faire l'objet d'une discussion entre le Togo, le Burkina Faso et le Ghana afin de trouver des solutions au problème de la qualité des eaux de l'Oti et de concentrer les efforts sur la résolution de conflits d'intérêt qui impliquent souvent plusieurs pays.

3.1.5. Dans le domaine des polluants organiques persistants (POPs) et autres produits chimiques

Les données collectées dans le cadre de l'inventaire national initial des pesticides indiquent un accroissement de la consommation des pesticides au Togo sans qu'il soit pour le moins possible d'établir une quelconque relation de cause à effet avec l'évolution des quantités de pesticides POPs. Cet inventaire indique également et de façon provisoire l'existence de 424 transformateurs contenant des fluides diélectriques probablement à PCB. Ceci correspond à 342 tonnes de fluides à PCB et 1045 tonnes de déchets solides contaminés de PCB au 31 mars 2004, date de la dernière mise à jour de l'inventaire. Une autre forme de contamination possible de l'environnement pourrait résulter des résidus provenant des utilisations à grande échelle dans un passé assez récent (les limites maximales des résidus d'origines étrangères (LMRE) qui servent à caractériser la contamination par les pesticides POPs n'ont jamais été déterminées systématiquement au Togo). En conséquence, un échantillonnage aux fins de dépistage est nécessaire dans le cadre d'un programme national de surveillance (monitoring) pour permettre de se faire une idée plus juste de l'ampleur de cette question.

A l'inverse des pesticides POPs et des PCB, volontairement fabriqués par l'homme pour différentes utilisations, les polychlorodibenzodioxines (PCDD ou dioxines) et les polychlorodibenzofuranes (PCDF ou furanes) n'ont jamais fait l'objet d'une production à grande échelle pour une quelconque utilisation. Cette catégorie de POPs, comprenant 135 congénères de PCDD et 75 de PCDF, survient de manière accidentelle comme sous-produits des processus de combustion (incinération à haute température, brûlage de la biomasse,

combustion des combustibles fossiles, etc.), de certains procédés industriels (métallurgiques, chimiques, papetiers, miniers, etc.) et aussi de certains processus biologiques (biométhanisation, compostage, etc.).

En ce qui concerne les Gaz à Effet de Serre (GES), les émissions agrégées nettes du Togo en 2000, sont estimées à 13 249,76 Gg CO₂-e de GES directs rejets dans l'atmosphère. Sur l'ensemble de ces GES, le dioxyde de carbone (CO₂) constitue 9 010 Gg CO₂-e soit environ 68% des émissions totales, le méthane CH₄, 1512,42 Gg CO₂-e soit 11,5% et l'hémioxyde d'azote N₂O 2 724,13 Gg CO₂-e soit 20,5%. Il est à noter que Les émissions dues à la combustion de la biomasse sont estimées 4 345,4 Gg et celles issues des soutes internationales, estimées à 45,21 Gg, n'ont pas été comptabilisées dans le total nationale. Une analyse par secteur des émissions de gaz directs (CO₂, CH₄ et N₂O) révèle que le secteur de l'UTCATF est le plus gros contributeur avec 8329,28 Gg CO₂-e (62,88%) suivi du secteur de l'Agriculture 2720,89 Gg CO₂-e, de l'Energie 1714,68 Gg CO₂-e (12,94%), des Procédés Industriels 312,57 Gg CO₂-e (2,36%) et enfin des Déchets 169,9 Gg CO₂-e (1,28%). Les principales catégories de sources clés, sur la base de l'évaluation de niveau (y compris LULUCF) sont:

- les catégories de LULUCF (conversion des terres forestières en terres cultivées, prélèvement de la biomasse ligneuse dans les terres forestières et les terres cultivées);
- les catégories de combustion de combustibles du secteur de l'énergie (transports routiers, industries manufacturières et de construction);
- les catégories du secteur de l'agriculture (sols agricoles ; fermentation entérique et gestion du fumier);
- la production du ciment dans le secteur des procédés industriels.

Les tendances des émissions agrégées des trois GES directs pour la période 1995-2005 montrent que les émissions de CO₂ demeurent les plus dominantes suivies de celles de N₂O et de CH₄. Dans l'évolution des émissions des trois principaux gaz CO₂, N₂O, et CH₄ à partir de 1995, il est noté une croissance rapide des émissions de CO₂ qui passent de 6 777,62 à 11 502,76 Gg CO₂-e en 2005, dont le secteur UTCATF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie) constitue la principale source de CO₂. Il est donc possible que cette tendance subisse d'importantes modifications résultant de l'énorme pression exercée sur les ressources forestières, laquelle pression aura pour corollaire une diminution de puits potentiels de CO₂. L'influence des tendances des émissions de CH₄ et N₂O sur l'augmentation des émissions nationales reste très faible.

3.2. Orientations politiques dans les domaines thématiques du FEM-5

3.2.1. Pour la gestion durable des terres

En matière de gestion de l'environnement, de lutte contre la désertification et de GDT, plusieurs stratégies et politiques ont été élaborées par l'Etat Togolais pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces orientations politiques sont déclinées en de grands programmes nationaux actuellement en cours (PNGE, PNSA, DSRP-C, PANSEA, PAN, PNIASA). Les plus hautement prioritaires devant guider les actions des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le domaine de la GDT pendant les cinq années à venir (2011-2015) sont contenues dans le PNIERN. Ainsi, le sous-programme 1 du PNIERN relatif au renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et

techniques pour créer les conditions favorables pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles identifie des axes prioritaires tels que:

- le renforcement des capacités institutionnelles pour la GDT;
- le renforcement des capacités financières et économiques des acteurs en matière de GDT;
- le renforcement des capacités techniques des acteurs sur la GDT;

Quant au sous-programme 2 du PNIERN lié au soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural, il est identifié des axes prioritaires tels que:

- la réalisation d'un diagnostic approfondi écosystémique et technique;
- la promotion et développement des pratiques de conservation de l'eau et du sol ;
- l'amélioration de la fertilité des sols (fumure organique, compost, phosphates naturels, gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS));
- la gestion des feux de végétation ;
- l'aménagement et mise en valeur des bas-fonds ;
- le soutien au développement de l'aquaculture durable (renforcement de l'environnement favorable pour la GDT) ;
- le soutien à la recherche appliquée pour la GDT ;

Enfin, le sous-programme 6 du PNIERN traitant de l'élaboration de systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la GERN, de suivi-évaluation (S&E) et de dissémination de l'information, relève les axes prioritaires tels que:

- le suivi-évaluation de la GDT ;
- la poursuite des actions de plaidoyer pour la GDT ;
- la mise en place d'une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication sur la GDT.

3.2.2. Pour la lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques ont un impact sur l'environnement et sur les ressources naturelles et leur mode de gestion. De ce fait, la gestion des ressources naturelles (GERN) peut constituer une des nombreuses options d'adaptation aux changements climatiques. Dans cette vision, l'Etat Togolais a élaboré de nombreuses stratégies et politiques (DSRP-C, CNI, DCN, PANA, PNGE, PNSA PNAE, PNIERN) afin de disposer des outils privilégiés pour l'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, le PNIERN dans ses options pour les priorités d'investissement, a défini deux sous-programmes relatifs au domaine des changements climatiques à savoir:

- a. l'atténuation des effets des changements climatiques, la gestion des catastrophes et la prévention des risques;
- b. l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

En outre, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA) élaboré en 2009, poursuit trois objectifs fondamentaux à savoir :

- la protection des vies humaines et leurs moyens de subsistance, ressources, infrastructures et environnement;
- l'identification et la mise en œuvre des besoins urgents et immédiats d'adaptation des communautés à la base aux impacts adverses des changements et variabilités climatiques ;
- l'intégration des mesures et objectifs d'adaptation aux politiques sectorielles et de planification nationale.

Par ailleurs, le PANA a identifié sept (07) options prioritaires d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit de:

1. l'adaptation des systèmes de production agricoles dans 3 régions par la mise en place de techniques culturales intégrant le changement climatique et l'amélioration de l'information agro-météorologique;
2. la mise en place d'un système d'alerte précoce pour informer en temps réel contre les inondations dans les Régions Maritime et des Savanes;
3. le renforcement du dispositif de protection du littoral contre l'érosion côtière dans la partie est du port autonome de Lomé;
4. l'appui et accompagnement des communautés rurales des Régions des savanes et des Plateaux pour prévenir et lutter contre les maladies vectorielles;
5. le développement de la petite irrigation en zones de bas-fonds pour les groupements de maraîchers existants dans les Régions Centrale, Kara et Savanes susceptible de freiner l'exode rural ;
6. l'initiation des AGR pour les communautés de maraîchers et de pêcheurs de la zone du littoral aux fins de capacitation pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques ;
7. l'appui au captage des ressources en eau de surface des Régions des Savanes et de la Kara par les retenues d'eau collinaires à buts multiples.

3.2.3. Pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité

En matière de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité, le Togo a élaboré sa stratégie de conservation nationale de la biodiversité en 2003 avec comme objectif principal de conserver et d'exploiter rationnellement la biodiversité en vue d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations et garantir aux générations futures, des ressources naturelles suffisantes dans la perspective d'un développement durable du pays. Cet objectif doit être atteint au travers de trois objectifs stratégiques et/ou spécifiques:

- renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique;
- préserver de façon participative des aires représentatives des différents écosystèmes pour garantir leur pérennité et conserver leurs éléments constitutifs;
- assurer l'utilisation durable des ressources et le partage équitable des rôles, des responsabilités et des bénéfices découlant de la gestion de la diversité biologique.

En plus de cette stratégie, le pays a initié en 2009 le programme de reboisement et gestion durable de forêt. Ce programme a pour objectif global d'augmenter la production nationale de bois par la reconstitution du couvert forestier national. Il vise entre autres:

- l'amélioration de la gouvernance forestière et la relance des activités économiques du secteur forestier;
- la restauration des formations forestières en vue de l'atténuation des effets des changements climatiques, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la désertification;
- la restauration des forêts naturelles en vue de la conservation de la diversité biologique et la production optimale de bois d'œuvre avec l'appui des collectivités locales;
- le renforcement des capacités techniques de l'administration forestière pour des appuis et conseils en foresterie.

Selon le PNIERN, l'Etat togolais oriente préférentiellement ses investissements d'abord dans les zones les plus dégradées qui sont aussi les plus vulnérables aux variabilités climatiques et

qui subiront plus fortement les impacts des changements climatiques. En outre, le Togo est en train de finaliser sa politique forestière et son Plan d'Action Forestier National (Phase 1) avec pour vision globale qu'à l'horizon 2035, «par le renforcement du processus de la décentralisation, couplé à une responsabilisation éclairée des acteurs à la base, par l'intégration de la foresterie dans le développement rural, par une implication effective des acteurs privés et de la société civile dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts : le Togo atteint une couverture forestière de 20%, couvre entièrement ses besoins en bois-énergie, conserve sa biodiversité et assure une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune».

3.2.4. Pour les eaux internationales

La gestion des ressources en eau ne peut enfin être réalisée sans tenir compte de l'intégration des bassins versants nationaux dans l'ensemble plus vaste des bassins partagés à l'échelle régionale. De ce fait, les règles applicables aux bassins nationaux le sont également aux bassins internationaux, en particulier la nécessité de faire appel à la concertation et à la négociation en vue d'établir un cadre commun de gestion transfrontalière respectant les intérêts de chacun des pays riverains. Ainsi, les orientations en matière de gestion des ressources en eau partagée visent essentiellement à:

- la promotion d'une gestion intégrée de ces ressources en eau;
- l'établissement du cadre de concertation entre les pays riverains
- la promotion du dialogue et d'échange des informations disponibles entre pays riverains;
- l'étude de problèmes prioritaires, comme la gestion conjointe des barrages (Kompienga et Nangbéto) et les lâchers d'eau, les risques d'inondations, la préservation de la qualité de l'eau de mer et les risques d'érosion côtière;
- l'établissement de conventions et d'accords de coopération entre les pays riverains.

3.2.5. Pour les Polluants Organiques Persistants (POPs) et les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO)

Conscient de l'ampleur des conséquences néfastes des Polluants Organiques Persistants (POPs) sur la santé humaine et l'environnement et de la nécessité de les combattre au plan mondial, le Togo a signé la Convention de Stockholm sur les POPs le 23 mai 2001 et l'a ratifié le 22 juillet 2004. En vue de mettre en œuvre les dispositions de cette Convention, l'Etat Togolais, à travers un large processus participatif, un Plan National pour la Mise en œuvre de la Convention (PNM) qui intègre tous les aspects du concept de protection de l'environnement et de la santé contre les POPs. L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure gestion des POPs aux fins de protection de la santé des personnes et de l'environnement contre leurs effets néfastes, conformément aux dispositions de la Convention. Les orientations de ce plan intègre entre autres les orientations prioritaires suivantes:

- l'échange d'informations;
- la gestion des substances inscrites à l'Annexe A, partie I: Pesticides POPs;
- la gestion des substances inscrites à l'Annexe A, partie II: PCB ;
- la recherche-développement;
- la sensibilisation, l'information et l'éducation du grand public;
- la gestion des stocks obsolètes intentionnels, sites et déchets ;
- la surveillance ;

- le renforcement des institutions et des réglementations ;
- la gestion des rejets résultant d'une production non intentionnelle de produits chimiques ;
- la gestion des substances inscrites à l'Annexe B: DDT;
- les stocks obsolètes de POPs intentionnels, le recensement et la gestion appropriée des sites contaminés (produits chimiques inscrits aux Annexes A, B et C).

En outre, le pays s'est engagé à effectuer périodiquement des inventaires des émissions par sources et de l'absorption par les puits de Gaz à Effets de Serre (GES) et à mettre en œuvre sa politique en vue de contribuer aux objectifs internationaux d'atténuation des émissions globales de GES.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole de Montréal, les orientations visent à éliminer les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) dans différents secteurs d'activités nationales à savoir la réfrigération et la climatisation, la production des mousses, etc. Ainsi, les principales actions prévues sont entre autres relatives:

- à la préparation du plan de gestion des fluides frigorigènes;
- au recensement des types de SAO utilisés au Togo dans les secteurs domestiques, commerciaux et industriels;
- à la formation des formateurs des techniciens du froid, des douaniers et policiers ; à la récupération et recyclage des produits; à l'élaboration des textes relatifs à l'émission des licences et permis relatifs au commerce des SAO;
- à la réglementation du contrôle de la consommation, de la distribution et des importations des produits de substitution;
- à l'harmonisation de la nouvelle nomenclature.

IV. PRIORITES NATIONALES POUR LE FEM-5

Le processus participatif, impliquant les parties prenantes, a permis de rassembler l'essentiel des préoccupations des principaux acteurs et d'approfondir les priorités identifiées dans le PNIERN en matière de dégradation des terres, de changements climatiques et de biodiversité. L'approche-programme a permis d'agréger les idées de projets développées par les acteurs de terrain pour obtenir des effets synergiques, éviter les redondances et maximiser les ressources de manière à obtenir des avantages accrus (Tableaux 1, Annexes 1 et 2).

Ainsi, se basant sur les priorités définies dans le document du PNIERN et celles exprimées par les acteurs de terrain (Annexes 3, 4 et 5), 5 priorités sectorielles dont 2 priorités dans le domaine de la gestion durable des terres, 1 priorité dans le domaine des changements climatiques et 2 priorités dans le domaine de la biodiversité sont retenus pour être soumises au financement du FEM-5 (Tableau 1). Elles sont complétées par deux autres priorités multisectorielles. L'ensemble de ces priorités s'inscrivent dans le projet «**Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres**» du PNIERN (Annexe 2).

Tableau 1 : Priorités pour le FEM-5

Sous-programmes/Idees de projets	Zones d'intervention	Acteurs	Coût en \$US	Agence ciblée	Durée
Sous-programmes sectoriels					
Gestion durable des terres					
Priorité 1: Appuis communautaires pour une gestion intégrée des terres	Régionale: Régions Maritime, Plateaux, Kara et Savanes)	MERF, MAEP, ONG, Collectivités territoriales	1 500 000	BM	3 ans
Priorité 2: Amélioration du cadre institutionnel et technique en gestion durable des terres	Nationale	MERF, MAEP, ONG, Collectivités territoriales	500 000	BM	2
Changements climatiques					
Priorité 3: Renforcement des capacités des acteurs sur les changements climatiques	Nationale	MERF, MAEP, ONG, Université et Centres de Recherche, Ministère en charge des Mines et de l'Energie, Collectivités territoriales	1 500 000	BM	2 ans
Biodiversité					
Priorité 4: Conservation des forêts denses semi-décidues du Togo et préservation des espèces menacées	Régionale: Zone Ecologique IV et la région de Bassar	MERF, MAEP, ONG, Syndicats des exploitants forestiers, Collectivités territoriales, Communautés locales	1 500 000	BM	3 ans
Priorité 5: Aménagement des aires protégées	Régionale: Régions Centrale et Maritime	MERF, MAEP, ONG, Associations villageoises, Collectivités territoriales	890 000	BM	2 ans
Sous-programmes multisectoriels					
Priorité 6: Aménagement et gestion intégrée des zones humides	Régionale: Région des Savanes, Kara et Maritime)	MERF, MAEP, ONG, MEAHV, Groupements de pêcheurs, Collectivités territoriales	1 500 000	BM	2 ans
Priorité 7: Projet de mise en place de la Grande Muraille Verte (PGMV) du Togo	Régionale: Régions des Savanes et de la Kara	MERF, MAEP, ONG, Groupements agricoles, Lycées et collèges, Universités, Ministère de l'Action Sociale, Collectivités territoriales	2 500 000	BM	3 ans
Coût Global des sous-programmes			9 890 000		

BM : Banque Mondiale ; MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ; MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; MEAHV : Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise

CONCLUSION

En se basant sur les priorités définies dans le Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) et sur les résultats des consultations des parties prenantes, cet exercice de formulation des priorités nationales a permis d'identifier les axes d'interventions prioritaires à soumettre au FEM-5 pour la période 2010-2014. La mise en œuvre de priorités permet de résoudre les problèmes environnementaux urgents, liés à la pression sur les ressources naturelles en général et particulièrement aux trois domaines thématiques couverts par le FEM-5 à savoir la dégradation des terres, les changements climatiques et la biodiversité. Elle permet aussi de mener des actions visibles dans les différentes régions du Togo et d'augmenter la capacité d'absorption du pays.

Le coût global pour la mise en œuvre de l'ensemble des 7 priorités s'élève à 9 890 000 \$US dont 5 890 000 \$US pour les priorités sectorielles (2 000 000 \$US pour les priorités relatives à la dégradation des terres, 1 500 000 \$US pour la priorité concernant les changements climatiques et 2 390 000 \$US pour les priorités liées à la biodiversité) et 4 000 000 \$US pour les priorités multisectorielles (dégradation des terres, changement climatique et biodiversité).

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Afidégnon D., 1999. Les mangroves et les formations associées du sud-est du Togo : analyse éco-floristique et cartographie par télédétection spatiale. Thèse doct., Univ. Bénin (Togo), 237 p.
- Agbossou, 2009. Etablissement des scénarios climatiques, Version préliminaire.
- Amegadjè M. K., 2007. Profil de l'environnement du Togo. République Togolaise, Ministère de la Coopération et du NEPAD, Délégation de la Commission Européenne. 256p.
- Brabant P., Darracq S., Egué K. et Simmonneaux V., 1994. Togo. Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines. Note explicative de la carte des indices de dégradation. Collection Note Explicative n°112, ORSTOM Eds, Paris, 66 p.
- Chetaille A., 2007. La lutte contre le changement climatique: quel rôle pour les organisations de solidarité internationale?, Coll. Études et Travaux, série en ligne n°16, Éditions du Gret; www.Gret.org, 76 p.
- DSRP-C, 2009. Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2011; 117 p.
- FAO, 2004. Mise à jour de l'évaluation des ressources forestières mondiales à 2005: Termes et définitions; Rome, 36 p.
- FAO, 2005. Évaluation des Ressources Forestières Mondiales 2005. Progrès vers la gestion forestière durable. Etudes FAO forêts, 351 p.
- FAO, 2007. Situation des forêts du monde. FAO, Rome/Italie. 143 p.
- FAO, 2010. Préparation du Cadre national des priorités à moyen terme (CNPMT) pour le Togo (2010-2015): Secteur des ressources naturelles renouvelables (terre, eau et forêt), 26 p.
- GIEC, 2003. Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie. IGES, 594 p.
- GIEC, 2007. Climate Change 2007: Impacts, Adaptation et Vulnerability. Summary for policymakers. 22 p.
- GIEC, 2007a. Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A.]. GIEC, Genève, Suisse, 103 p.
- Guelly K. A., 2006. Inventaire de quelques champignons comestibles du Plateau Akposso. Rapport de fin d'étude financée par la Direction de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé, 39 p.
- Guelly, K. A., Kokou, K. et Afiademanyo, K. M. 1997. Etude de quelques zones humides du parc National de la Kéran et du Sud de la Réserve de Faune de Togodo. Rapport de projet financé par le Fonds de Conservation des Zones Humides ; 82 p.
- MAEP, 2009. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), Plan d'opérations, 28 p.
- MAEP, 2010. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire - PNIASA – Plan d'Investissement 2010-2015; 108 p.

- MEFP, 2003. Analyse de l'impact socio-économique des politiques du gouvernement sur la réduction de la pauvreté. Rapport, 18 p.
- MERF, 2008. Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE). 138 p.
- MERF, 2001. Communication Nationale Initiale du Togo (CNI), Cadre des Nations – Unies sur les Changements Climatiques; 156 p.
- MERF, 2001. Deuxième Communication Nationale du Togo (DCN), Cadre des Nations – Unies sur les Changements Climatiques ; 145 p.
- MERF, 2002. Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)
- MERF, 2002. Monographie nationale sur la diversité biologique. 171 p.
- MERF, 2003. Stratégie de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique, Lomé. 164 p.
- MERF, 2004. Complément d'étude sur les sites contaminés par les POPs au Togo: Revue des méthodologies d'évaluation/caractérisation et propositions d'options de réhabilitation/assainissement des sites contaminés signalés par les inventaires initiaux des POPs. Rapport final du Projet GF/TOG/02/005 ; 29 p.
- MERF, 2005. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), 161 p.
- MERF/FEM, 2006. Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants au Togo. Projet GF/TOG/02/005 ; 139 p.
- MERF, 2008. Projet auto évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement (ANCR)
- MERF, 2009. Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques – PANA; 113 p.
- MERF, 2009. Programme de Renforcement des capacités pour la gestion de l'Environnement PRCGE 80 p
- MERF, 2009. Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo, 171 p.
- MERF, 2009. Programme national de reboisement et de gestion durable des forêts 2009-2029; 73 p.
- MERF, 2009. Quatrième rapport national de la convention des nations unies sur la diversité biologique.
- MERF, 2010. Deuxième Communication Nationale: Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques; Rapport final.
- MERF, 2010. Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo (PNIERN) ; 133 p.
- MERF, 2010. Programme national de réduction des émissions des gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REED+) 2010-2050, 26 p.
- MERF, 2011. Plan d'Action Forestier National (Phase 1). Projet TCP/TOG/3203(D).
- MERF, OIBT, 2010. Deuxième rapport du Togo sur la gestion durable des forêts (GDF) pour la période 2005-2009. 85 p.
- RT/PNUD/DAES/FAO, 2005. Politique et Stratégies Nationales pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Togo : Etat des Lieux du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Volume 1/3 ; 130 p.
- Secrétariat CDB, 2004. Programme de Travail sur les Aires Protégées, Montréal, 32 p.
- Thiam, A.T. 1991. Etude de marché des produits forestiers ligneux au Togo. Projet PNUD/FAO. Rapport, 225 p.

ANNEXES

Annexe 1: Plate-forme d'intervention du FEM-5 au Togo

Priorités	Zone d'intervention	Acteurs	Indicateurs d'effets et d'impacts	Situation de référence
SOUS-PROGRAMMES SECTORIELS				
DEGRADATION DES TERRES				
<p>1. Appuis communautaires pour une gestion intégrée des terres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Région des Savanes, Plateau Akposso et dans le Litimé, Région de la Kara; - Carrières minières : Hahotoé, Tabligbo, et Bandjéli. 	<p>MERF, MAEP, ONG, Collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des terres dégradées qui sont restaurées; - Pourcentage des cours d'eau qui portent une bande forestière de sécurité, respectée par les riverains ; - Nombre de personnes au niveau local qui utilisent les plantes fertilisantes et fourragères ; - Nombre de personnes au niveau local qui pratiquent l'agro-sylvo-pastoralisme et .), stockent la biomasse à des fins pastorales ;; - Nombre de personnes au niveau local qui utilisent le compost dans leur champ et les techniques conservatrices des sols en pente (cordon pierreux, cultures en terrasses, digues, fosse de compostage, cultures suivant les courbes de niveau, installation des diguettes, etc-Nombre de meilleures pratiques de lutte anti-feux vulgarisées ; - Pourcentage de changement dans le couvert végétal (quantité et qualité) ; - Nombre d'Unimogs achetés et repartis dans les régions pour lutter contre les feux de végétation ; - Nombres d'élèves ayant maîtrisé les techniques de reboisement ; - Nombre de microcrédits accordés pour appuyer les groupements agricoles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation poussée des sols en pentes par des techniques traditionnelles d'exploitation des terres; - Occupation anarchique des berges des cours d'eau pour l'agriculture ; - -En moyenne 30000 km² de la surface du pays brûlent chaque année. En termes d'occupation des terres brûlées, les Régions de la Kara et des Savanes se distinguent nettement des autres ;
<p>2. Amélioration</p>		<p>MERF, MAEP, ONG,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité des acteurs à participer à la GDT est noté à travers : ✓ les indicateurs OMD notamment «assurer un environnement durable» et : «éliminer l'extrême pauvreté» sont atteints ; 	<p>L'Institut National de Formation Agricole (INFA) offre sur place une option forestière à des cadres moyens d'agriculture. Cette école qui avait été fermée en 1996,</p>

du cadre institutionnel et technique en gestion durable des terres	National	Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ les indicateurs sociaux de gestion durable des terres ; - Nombre de centres de formation sur les techniques de gestion des terres en milieu rural est créé; - Nombre de techniciens agricoles formés et déployés en milieu rural; - les directives de mise en œuvre du FEM au Togo sont adoptées. 	faute de moyens, a rouvert ses portes en 2004 et forme des techniciens supérieurs (BAC+3) et des techniciens agricoles (BEPC+3).
CHANGEMENTS CLIMATIQUES				
3. Renforcement des capacités des acteurs sur les changements climatiques	National	MERF, MAEP, ONG, Ministère en charge des Mines et de l'Energie, Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances d'IEC sur la prévention et la gestion communautaire des effets néfastes des changements climatiques organisées - Nombre d'acteurs togolais formés sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC; - Nombre d'unités de gestion des données relatives aux changements climatiques est mise place; - Nombre d'experts togolais formés sur les négociations internationales sur le climat. 	La plus part des acteurs togolais ne disposent pas des capacités suffisantes en matière de développement des technologies d'adaptation et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques
BIODIVERSITE				
4. Conservation des forêts denses semi-décidues du Togo et préservation des espèces menacées	Zone écologique IV et région de Bassar	MERF, MAEP, ONG, Syndicats des exploitants forestiers, Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs locaux (populations, ONG, CVD) dont les capacités sont renforcées en gestion durable des forêts naturelles ; - Nombre de planteurs organisés et formés pour plus d'efficacité ; - les filières bois (bois d'œuvre, service, énergies) sont organisées ; - Nombre d'activités génératrices de revenus créées dans les secteurs tels que l'élevage, le maraîchage, etc.; - Toute la zone forestière du Togo adopte l'agroforesterie comme méthode conservatrice de la biodiversité; - les écosystèmes dégradés des berges des cours d'eau et les flancs de montagne sont restaurés et mise en défens; 	La couverture forestière du Togo est d'environ 6,8%, entraînant une pression permanente sur la biodiversité. Le document de politique forestière du Togo a relevé environ 140 espèces menacées à des degrés divers.

			<ul style="list-style-type: none"> - Les espèces végétales rares ou menacées de disparition sont conservées ex situ et in situ (nombre d'arboretums créés) ; - Une banque de semences d'essences locales est créée et des pépiniéristes formées; - Nombre de groupe de femmes formées pour l'exploitation et la transformation des produits forestiers non ligneux. 	
<p>5. Aménagement des aires protégé</p>	<p>- <u>Région Centrale</u> (Réserve de Faune d'Abdoulaye et Parc national de Fazao-Malfakassa)</p> <p>- <u>Région maritime</u> (Réserve de Faune de Togodo):</p> <p>- <u>Régions de la Kara et des Savanes</u> Zone périphérique du Parc Oti-Kéran</p> <p>- Sur le plan national : les forêts communautaires et forêts sacrées</p>	<p>MERF, MAEP, ONG, Associations villageoises, Collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie de gestion des aires protégées est élaborée ; - Le processus de requalification des aires protégées est finalisé ; - Nombre de brigades pour sécuriser les aires protégées est renforcé ; - Nombre d'activités génératrices de revenus (Elevage de petits ruminants, d'aulacodes, l'apiculture, etc.) dans les villages riverains et dans les zones rétrocedées aux populations; - Nombre de retenues d'eau créés dans les villages riverains pour favoriser le maraîchage auprès des couches sensibles (femmes et jeunes) ; nombre de personnes qu'occupe cette activité ; - Des plans d'aménagement des aires protégées sont élaborés et adoptés ; - Nombre de CVD, AVGAP et UAVGA dont les capacités techniques et financières sont renforcées ; - Nombre de points aménagés pour les transhumants ; - Superficie totale de forêts communautaires et forêts sacrées délimitées et cartographiées; - Nombre de forêts communautaires et forêts sacrées disposant d'un plan d'aménagement ou d'un plan simple de gestion; - Les activités forestières entreprises dans les forêts communautaires et forêts sacrées disposant d'un plan d'aménagement ou d'un plan simple de gestion. 	<p>Il existe les lignes directrices pour la réhabilitation des AP. Le Togo a commencé un processus de requalification consensuelle des aires protégées d'Abdoulaye, Mont Haïto, Mont Balam, Sirka, Sadjji, Monda, Mont Barba Bassar, Fazao-Malfacassa, Nadoba, Mont Agou, Assimé, Atilakoutsè, Aou-Mono, Missahoe, Foukpa et des 2 Béna. La délimitation des forêts communautaires et forêts sacrées est amorcée au Togo.</p>

SOUS-PROGRAMMES TRANSVERSAUX (MULTISECTORIELS)				
DEGRADATION DES TERRES & BIODIVERSITE				
6. Aménagement et gestion intégrée des zones humides	-Bassin de la Kara et de l'Oti; -Bassin du Mono (Djéta, Séko et Agbanakin, Sédomé)	MERF, MAEP, ONG, MEAHV, Groupements de pêcheurs, Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'activités alternatives créés pour maraîchers installés sur les berges des cours d'eau ; - Textes pour lutter contre la pollution due à l'utilisation des pesticides et des engrais; - Un village, une retenue: nombre de retenues d'eau construites et/ou réhabilitées pour la riziculture et le maraîchage dans la vallée de l'Oti ; - Etendues de la surface de nouvelles plantations réalisées, en particulier dans les bas-fonds ; - Nombres de personnes, d'ONG, Associations et CVD intervenant dans la gestion des écosystèmes de mangroves dont les capacités techniques et financières ont été renforcées ; - Nombre de visites annuelles des sites pour des besoins de l'écotourisme ou de personnes formées (femmes et jeunes) pour des activités socio-économiques (pêche, maraîchage, etc.) autour des mares; - Document de stratégie de gestion des zones humides ; - Nombre de pêcheurs organisés en associations pour une meilleure gestion de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation anarchique des berges des cours d'eau pour l'agriculture et des bas-fonds; - Les mangroves couvrent une superficie actuelle de 546,97 ha contre 1000 ha en 1999, soit un taux de réduction d'environ 50% ; - Activités de pêche non coordonnées, occasionnant une forte pression sur les ressources halieutiques.
DEGRADATION DES TERRES, CHANGEMENT CLIMATIQUE & BIODIVERSITE				
7. Projet de mise en place de la	Extrême Nord du Togo, de la frontière du	MERF, MAEP, ONG, Groupements agricoles,	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs dont les capacités sont renforcées sur les pratiques culturales adaptées aux changements climatiques ; - Des technologies adaptées en matière d'utilisation de l'eau, de traitement et de conservation des sols sont mise en place et prennent en compte des connaissances endogènes; - Les écosystèmes de forêts naturelles du nord Togo (galeries forestières, aires protégées) sont aménagées afin d'améliorer leur rôle dans l'adaptation aux 	Les simulations effectuées dans le cadre de la DCN montrent un accroissement global des températures allant de 1,5 à 5,3°C entre les latitudes du Togo. Les précipitations quant à elles, présenteraient une tendance à la hausse ou à la baisse dépendant de la latitude. Entre 6° (~ Lomé) et 10° (~Kanté) de latitude Nord,

Grande Muraille Verte (GMV) du Togo	Burkina-Faso jusqu'à la latitude de Kanté	Lycées et collèges, Universités, Ministère de l'Action Sociale, Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - changements climatiques; - des plantations familiales sont initiées au nord du Togo (une famille un hectare de plantation); - Environ 1 500 000 ha de parcs agroforestiers installés à base de plantes à usages multiples (Néré, Karité, Baobab, Kapokier, etc.) ; - La stratégie de gestion des feux de végétation est mise en œuvre; - Des systèmes d'alerte précoce sont renforcés. 	les précipitations subiraient une diminution allant jusqu'à 1,4% en 2025 et 3% en 2050. De 10° à 11° de latitude Nord (Région des savanes), elles subiront un accroissement pouvant atteindre 0,8% en 2025 et 2% en 2050. Il s'ensuivrait une alternance de périodes sèches et de périodes très pluvieuses surtout au Nord du pays.
--	---	---	--	---

Annexe 2 : Cadre logique sommaire du projet «Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres» du PNIERN avec intégration des actions prioritaires pour le FEM-5

Composantes	Résultats	Activités	Thématique du FEM concerné
Composante 1: Renforcement du cadre institutionnel et des capacités à tous les échelons	Résultat 1.1. Les capacités institutionnelles et techniques de gestion durable des terres résilientes au climat sont développées	Activité 1.1.1. Elaboration et Mise en œuvre d'un Programme de Développement des Capacités et des Activités de Formation pour le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, les structures décentralisées et les populations cibles	DT, CC, BD
		Activité 1.1.2 Renforcement des moyens des unités de prévention et de gestion des RRC	CC
		Activité 1.1.2 Amélioration du cadre institutionnel et technique en gestion durable des terres valorisant les structures locales de formation existantes	DT
		Activité 1.1.3 Sensibilisation des populations locales des zones dégradées le long des cours d'eau, autour des plans d'eau et flancs de montagne sur les effets néfastes de la déforestation	BD, DT
	Résultat 1.2. L'investissement dans la gestion durable des terres et des forêts a augmenté par rapport à la situation d'origine	Activité 1.2.1. Mise en place et coordination des mécanismes de coordination multi-partenaires	DT, CC, BD
		Activité 1.2.2 Renforcement de l'appui aux activités communautaires de gestion intégrée des terres et des catastrophes associés dans les zones vulnérables	DT
		Activité 1.2.4 Renforcement des capacités des acteurs sur l'adaptation aux changements climatiques	CC
Composante 2: Appui aux activités de GDT et de RRC du développement local	Résultat 2.1. Les pratiques de gestion durable des terres résilientes au climat sont adoptées par les communautés locales ciblées	Activité 2.1.1. Promotion d'approches innovantes de gestion durable des terres et des forêts dans des sites pilotes ciblés	DT, BD, CC
		Activité 2.1.2. Introduction de pratiques de gestion durable des terres dans les systèmes de production agricole cibles	DT
		Activité 2.1.3. Développement des activités adaptatives de conservation et de restauration des écosystèmes fragiles exposés aux effets changements climatiques	CC
	Résultat 2.2. La gestion durable des forêts et des aires protégées cibles est renforcée	Activité 2.2.1. Introduction des pratiques de gestion durable des forêts dans les zones ciblées	BD, CC
		Activité 2.2.2. Aménagement des aires protégées prioritaires, des forêts communautaires et sacrées avec la participation des populations locales	<u>BD</u>
		Activité 2.2.3. Aménagement et gestion intégrée des zones humides dans les bassins de l'Oti, du Zio, du Haho et du Mono	DT, CC, BD
Composante 3: Appui au développement des systèmes de connaissances et de surveillance	Résultat 3.1. La connaissance sur la gestion durable des terres et la réduction des risques de catastrophes résilientes au climat est produite	Activité 3.1.1. Développement de produits (guides, outils, etc.) sur les pratiques de GDT et Réduction des Risques et Catastrophes (RRC) existantes innovantes et résilientes au climat (nombre de produits)	DT
		Activité 3.1.2. Dressage d'un catalogue des connaissances endogènes d'alerte sur les risques de catastrophe d'origine climatique au niveau communautaire	CC

Composantes	Résultats	Activités	Thématique du FEM concerné
	Résultat 3.2. Un Système Durable de Surveillance du pays est développé	Activité 3.2.1. L'opérationnalisation du système d'information pour le suivi du couvert végétal et l'utilisation des terres et la surveillance des feux de végétation dans les zones ciblées	DT, CC, BD
		Activité 3.2.2 Diagnostic éco systémique (cartographie) et technique (fiches sur la GDT) pour la gestion durable des terres et des catastrophes	DT
Gestion du Projet			
			Total partiel
			Total du projet

DT : Dégradation des terres ; CC : Changement Climatique ; BD: Biodiversité

Annexe 3: Priorités nationales exprimées par les parties prenantes pour la gestion durables des terres (desquelles sont déduites les priorités à soumettre au FEM-5)

Sous-programme 1: Appuis communautaires pour une gestion intégrée des terres

Les principales actions prioritaires à mettre en œuvre dans ce sous-programme sont:

- reboisement des terres dégradées et berges des cours d'eau dans le bassin de l'Oti, sur le Plateau Akposso et dans le Litimé;
- promotion des plantes de couverture et régénération des sols de montagne autour de Kara;
- promotion de l'agropastoralisme pour la fabrication du compost dans la région des savanes;
- renforcement de capacités des agriculteurs sur les techniques de compostage et des technologies endogènes de lutte contre l'érosion des sols dans les régions de la Kara et des Savanes (cordon pierreux, cultures en terrasses, digues, fosse de compostage, cultures suivant les courbes de niveau, installation des diguettes, etc.) ;
- formation et renforcement des capacités des jeunes (élèves des collèges et lycées) sur les techniques de pépinière, greffage pour le reboisement et la création des espaces verts dans la région de la Kara ;
- restauration des sols des carrières d'exploitation minière de Hahotoé, Tabligbo, et Bandjéli ;
- mise en défens et reboisement des flancs de montagne de Kanté et du sud est de l'Atakora pour la restauration de la couverture végétale et des sols ;
- promotion de l'agroforesterie pour la restauration de la fertilité et la protection des sols dans les régions des Savanes et de la Kara ;
- mise en place d'un système de microcrédits pour un appui technique des groupements agricoles dans la vallée de l'Oti ;
- gestion des feux de végétation dans les régions vulnérables du Togo;
- aménagement et gestion des aires pastorales et promotion de la culture des plantes fourragères (formation sur les techniques de stockage et de conservation du fourrage, mise en place des corridors d'essences fourragères, etc.) dans la région des savanes ;
- appui aux populations locales pour la pratique de l'élevage en enclos dans les Savanes (infrastructures et équipements, renforcement des capacités pour l'entretien des animaux, formation pour la production du compost, etc.).

Sous-programme 2: Aménagement et gestion intégrée des zones humides

Ce sous-programme comprend les actions prioritaires suivantes:

- création d'activités alternatives aux marâchers installées sur les berges de la rivière Kara pour lutter contre la pollution due à l'utilisation des pesticides et des engrais;
- reboisement des bas-fonds, des berges des cours d'eau et aménagement de ceintures vertes dans le bassin de l'Oti;
- construction et/ou réhabilitation des retenues d'eau pour la riziculture dans la vallée de l'Oti.

Sous-programmes 3: Diagnostic écosystémique et technique pour une gestion durable des terres

Les actions prioritaires à mettre en œuvre dans ce sous-programme sont:

- cartographie et typologie des sols du Togo en fonction de leur aptitude culturale;

- élaboration et diffusion des fiches techniques sur les bonnes pratiques traditionnelles et modernes de la gestion durable des terres au Togo.

Sous-programme 4: Amélioration du cadre institutionnel et technique en GDT

Ce sous-programme permet de mettre en œuvre les actions prioritaires suivantes:

- renforcement de capacité opérationnelle des différentes institutions techniques au niveau central et déconcentrés;
- formation des techniciens agricoles en milieu rural;
- création d'un centre de formation sur les techniques de gestion des terres en milieu rural;
- renforcement des capacités institutionnelles de la coordination FEM Togo.

Annexe 4 : Priorités nationales exprimées par les parties prenantes pour la lutte contre les changements climatiques

Sous-programme 5: Projet de mise en place de la Grande Muraille Verte (PGMV) du Togo

Ce sous-programme comporte les actions prioritaires suivantes:

- renforcement des capacités des populations sur les pratiques culturelles adaptées aux changements climatiques dans l'extrême nord du Togo;
- mise en œuvre de technologies adaptées en matière d'utilisation de l'eau, de traitement et de conservation des sols, en tenant compte des connaissances endogènes;
- gestion durable des écosystèmes de forêts naturelles du nord Togo pour améliorer leur rôle dans l'adaptation aux changements climatiques;
- promotion des plantations familiales au nord du Togo (une famille un hectare de plantation);
- appui aux populations pour le reboisement communautaire à base de plantes à usages multiples au nord Togo;
- renforcement des capacités des services techniques régionaux et des populations pour la lutte contre les feux de végétation;
- renforcement du système d'alerte précoce sur les inondations dans la région des Savanes.

Sous programme 6: Promotion des énergies nouvelles et renouvelables

Les actions prioritaires prévues dans ce sous-programme sont:

- création d'activités alternatives et génératrices de revenus à l'endroit des producteurs de charbon de bois afin de les détourner de cette activité ;
- promotion des foyers améliorés et subvention de l'installation de ces foyers dans les ménages moyens afin de limiter l'utilisation excessive du charbon de bois comme source d'énergie domestique;
- élaboration d'une stratégie nationale pour le développement, la production et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ;
- subvention des systèmes de production des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, etc.);
- sensibilisation des populations pour les inciter à adopter les technologies et équipements d'énergie nouvelles et renouvelables.

Sous programme 7: Amélioration du cadre de vie des populations en milieu rural, semi-urbain et urbain

Ce sous-programme comprend les actions prioritaires suivantes:

- amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure gestion des effets néfastes des changements climatiques;
- élaboration d'un plan d'actions visant à améliorer l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et l'approvisionnement en eau potable;
- élaboration d'un plan d'actions pour la gestion des ordures ménagères, des déchets spéciaux, l'aménagement des décharges intermédiaires et finales dans les grandes villes, la construction des dépotoirs transitoires et finaux dans les centres urbains;
- mise en place des infrastructures sanitaires dotées de matériels et équipements nécessaires pour les soins des populations en zones rurales;

- appui à la lutte et à la prévention contre la recrudescence des maladies vectorielles dans les Régions des Savanes et des Plateaux;
- appui à la mise en place d'une unité technique de traitement et de gestion des déchets issus des centrales énergétiques (eaux usées, déchets solides et liquides, huiles, isolants prohibés, etc.).

Sous programme 8: Renforcement des capacités des acteurs sur les changements climatiques

Les actions à exécuter dans ce sous-programme sont:

- développement d'une Stratégie d'Information, d'Education, Communication (IEC) sur la prévention et la gestion communautaire des effets néfastes des changements climatiques;
- renforcement des capacités (information et formation) des acteurs (décideurs, ONG, secteur privés, chercheurs) sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC;
- mise en place d'un système national sur la gestion des données relatives aux changements climatiques;
- renforcement des capacités des délégués et experts togolais pour une participation active et bénéfique aux négociations internationales sur le climat;
- mise en place d'un cadre institutionnel harmonieux pour une mise en œuvre ininterrompue de la CCNUCC au Togo.

Annexe 5: Priorités nationales exprimées par les parties prenantes pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité

Sous-programme 9: Conservation des forêts denses semi-décidues du Togo et préservation des espèces menacées

Ce sous-programme permet d'exécuter les actions prioritaires suivantes:

- renforcement des capacités des acteurs locaux intervenant dans la gestion des forêts denses semi-décidues:
 - o renforcement des capacités techniques et financières des associations, des groupements et CVD existants ;
 - o organisation des planteurs pour plus d'efficacité dans leurs efforts ;
 - o inventaire et organisation des exploitants de bois d'œuvre, de bois de feu et de charbon de bois en vue de les réorienter sur d'autres activités moins dommageables pour la biodiversité en particulier et les ressources naturelles en général ;
 - o promotion des activités génératrices de revenus telles que l'élevage de petits ruminants, l'apiculture, la myciculture, le maraîchage, etc;
 - o renforcement de la pratique des cultures de rente sous couvert arboré (agroforesterie);
- appui à la restauration des écosystèmes dégradés notamment les berges des cours d'eau et les flancs de montagne;
- promotion de la préservation *ex situ* et *in situ* des espèces végétales rares ou menacées de disparition :
 - o création d'arboretum (préservation *ex situ*);
 - o renforcement de la pratique agroforestière en zone soudanienne (préservation *ex situ* et *in situ*) ;
 - o sensibilisation des populations sur les conséquences de leurs activités sur ces espèces, l'environnement et leur propre condition de vie ;
 - o recherche des semences et formation des pépiniéristes ;
 - o réalisation des pépinières à grande échelle pour desservir les localités et paysans intéressés;
 - o appui pour la transformation des produits de l'agroforesterie ;
 - o aide à la recherche de marchés pour faire la promotion des produits issus des pratiques agroforestières.

Sous-programme 10: Aménagement des aires protégées

Ce sous-programme comporte:

- élaboration d'une stratégie nationale de gestion des aires protégées qui trace de façon globale les actions d'aménagement de ces écosystèmes;
- aménagement des aires protégées de la Région Centrale (Réserve de Faune d'Abdoulaye et Parc national de Fazao-Malfakassa):
 - o sécurisation de l'aire (accroître le nombre de brigades et renforcer celles qui existent, matérialiser les limites de la Réserve par des bornes géantes, tracer les pistes pour faciliter le contrôle et la gestion);
 - o renforcement de l'organisation des associations des chasseurs;
 - o promotion des activités génératrices de revenus pour la population, notamment pour les braconniers (Elevage, création des retenues d'eau pour la pratique du maraîchage dans les villages riverains des aires protégées, etc.) ;

- délimitation consensuelle du Parc National Fazao-Malfakassa avec la matérialisation des limites du parc par des bornes bien visibles;
- aménagement de la Réserve de Faune de Togodo:
 - aménagement de l'aire protégée; il s'agira de tracer des pistes pour faciliter la surveillance et pour une meilleure gestion ;
 - promotion des activités de substitution et/ou de reconversion dans la zone rétrocedée (élevage, pisciculture, maraîchage, etc.);
 - renforcement des capacités techniques et financières des CVD et des Associations Villageoises pour la Gestion de l'Aire Protégée et leur union (AVGAP et UAVGAP) ;
- Gestion de la zone périphérique et espaces rétrocedés autour du parc Oti-Kéran;
 - renforcement des capacités des populations riveraines du Parc National Oti-Kéran ;
 - renforcement des infrastructures d'adduction d'eau (retenues, forages, puits, etc.) dans les villages périphériques de l'aire protégée pour la promotion du maraîchage;
 - aménagement des points d'eau pour une meilleure gestion de la transhumance;
 - promotion des activités de substitution et/ou de reconversion dans la zone périphérique du parc (élevage, pisciculture, apiculture, etc);
 - renforcement des capacités techniques et financières des CVD et des AVGAP et UAVGAP.
- Aménagement des forêts communautaires et des forêts sacrées
 - délimitation et cartographie des forêts communautaires et forêts sacrées ;
 - diagnostic (socio-économique et technique) de l'état de conservation des ressources dans les forêts communautaires et forêts sacrées;
 - élaboration des plans d'aménagement ou des plans simple de gestion des forêts communautaires et forêts sacrées de superficie conséquente;
 - mise en œuvre des plans d'aménagement ou des plans simple de gestion des forêts communautaires et forêts sacrées.

Sous-programme 11: Aménagement des zones humides du sud et du nord Togo

Les principales actions prioritaires à mettre en œuvre dans ce sous-programme sont:

- aménagement des zones humides du sud;
 - restauration des mangroves;
 - formation de pépiniéristes pour la maîtrise de la biologie de germination des palétuviers, espèces caractéristiques des mangroves pour leur restauration efficace ;
 - renforcement des capacités techniques et financières des ONG, Associations et CVD intervenant dans le secteur pour la gestion de ces écosystèmes.
- aménagement des mares ;
 - aménagement des mares à Sédomé, Djéta, Séko et Agbanakin, pour des besoins de l'écotourisme et pour la pratique des activités socio-économiques (pêche, maraîchage, etc.);
 - organisation des pêcheurs en associations pour une meilleure gestion de l'activité ;
- aménagement des zones humides du nord Togo:
 - restauration de la mare aux hippopotames pour le rétablissement du circuit d'alimentation de la mare par des travaux communautaires
 - promotion des activités génératrices de revenus pour les couches sociales les plus vulnérables (maraîchage, pisciculture, apiculture, etc.);

- appui à la production de plants d'essences appropriées pour la restauration des berges de la mare ;
- aménagement des mares permanentes au sud de la Réserve de Faune de Togodo:
 - aménagement de la principale mare de la localité pour la promotion de l'écotourisme;
 - organisation des pêcheurs pour réduire la pression sur les ressources halieutiques de ces mares et les hippopotames.

Annexe 6: Liste des personnes rencontrées

Localités visitées		Acteurs rencontrés		
Régions	Villes, villages, sites	Nom et Prénoms	Institution/Fonction	Contact
MARITIME	LOME	TENGUE Kokou Trévé	Direction Faune et Chasse/Point Focal CDB	90038794/ direfaune@yahoo.fr
		OKOUMASSOU Kotchikpa	Direction Faune et Chasse	90125405/ okoumdfc@yahoo.fr
		AFODA Chamsoudine	Direction Faune et Chasse	90004466
		SAMA Boundjoun	Direction Eaux et Forêts/Point Focal CCD	90026808/Forets2006@yahoo.fr
		ISSIFOU Aboudoumisamilou	Direction Eaux et Forêts	90183284/issifoudre@yahoo.fr
		TOMYEBA Komi	Direction de l'Environnement/Point Focal CCNUCC	90295724/ tomyebaki@gmail.com
		TCHINGUILOU Abiziou	Direction de l'Environnement	90030177/ Ptching17@yahoo.fr
	ANEHO	AGBOKLATSI Kossi	DP-ERF	
	DJETA	AKAKPOVI Anani	Président CVD	94389005
		AKAKPO Koffi	Président (AAN)	94152057
		VIEGNEAWOU Augustin	Secrétaire (AAN)	95145873
		NETTEY-KOUMOU XI	Chef Canton	(229) 95583367
	VOGAN		DP-ERF	
	MOMEWODJEPE	ATIOGBE Amega	Président CVD	99103388
		AGBO Philomène	Trésorière CVD	
AGBETOGLO Kokouda		Conseiller CVD		
TABLIGBO	AKOLLY	DP-ERF	90298898	
TOMETRY-KONDJI	TONOU Mazabalou	Conservateur de la réserve de Togodo Sud	90148171	
PLATEAUX	ATAKPAME	BANAGBOWOU Kokou	DRERF-RP	90323733
		EYOU Claude	DR Adjoint de l'Hydraulique	90091727
		Dr Katanga	Directeur du CHR	90225435
		Dr TOKE	DR de la Santé Publique	90196808
		ADANOU	DRAEP-RP	
	DEDOME	BAÏTA Koudjo	Président CVD	90192279
		KPODZRO Koffi	Secrétaire CVD	90825883
		ETSONOU Parfait	Commission d'Aménagement	90921471
	BENA	WOENANYO Kwami	Président CVD	91868968
		DJAGBASSOU Victor	Trésorier CVD	
	KOUGNOHOU	AKOUNDA	DP-ERF	
			TELLU Komi	DR-ERF

CENTRALE	SOKODE	AKAYA NALEPA Matieu	Chef DPSA (DRAEP) Fondation Franz Weber	90066690 92607266
	ALIBI I	ATCHAFO Inoussa ALE Aboudousalam	Chef Canton Président AVGAP	90976231 90853936
	TCHAMBA	N'DJAO Kaware OURO Agbadao	CB de la RFA CB Adjoint de la RFA	90325869 90116951
	FAZAO	DJOB0 Soulouboudou TAGBA Lombo	Président CDV Chef de Canton	90230357 90225177
KARA	KARA	AMAH Parrawé	DRAEP-Kara	90094640/ amahjano@yahoo.fr
		BATCHALE Agouda	PADES	26685235/90094747/ lepades@yahoo.fr
		KOULOU Karka Gaston	DREA-Kara	90170660/ gastonkoul@yahoo.fr
		TCHAMOUZA Wiyaou	A3E	90158737/ twiyaou@yahoo.fr
		GNRONFOUN K. Koffi	DRERF-Kara	90208967/ kkgnronfoun@yahoo.fr
		Dr NYAGBLODZRO Justin	DRS-Kara	90096555/ Docjustin2001@yahoo.fr
		Dr KARABOU Potchoziou	DRS-Kara	90024795/ karabou@yahoo.fr
		GADO Samah	Exploitant Forestier	90056333
	TCHAPOU	CEET	90224352/26606030/ tchapou2008@gmail.com	
	BASSAR	AGBETI Kossi Agbessimé	DPERF -Bassar	90141184/ agbetimaurice@yahoo.fr
	BANGELI	SERITCHI Madjinteba	Chef Canton	90343835
		YAMGNAME Konley	CVD	90837410
		YINDO Bodjolé	CDQ	91613684
		ANKODJOL N'gbérga	Cultivateur	
		TCHIBOU Komina	Cultivateur	91965377
		YANKODJOL Magnati	Cultivateur	
		DJABAL Nnobla	Cultivateur	
		DJADI Yaa	Ménagère	
		SEATCHI B. Tchatal	Ménagère	91510895
		KILEFING Kpabou	Cultivateur	
	KANTE	KONZAHOU Essodina	DPERF-Kéran	90393211/ konzahouesso@yahoo.fr
		AKANTO A. Jean Bosco	Responsable ONG ASEDA	90084769/ asedatogo@gmail.com
		ARAHORE W. Lanwon	UAVGAP-Kéran	90082011
		KOUNA Lardja	DPERF-Oti	91924037/ kounalardja@yahoo.fr
		YACOUBOU Yaya	Chef Groupement Pépiniériste	
		IDRISSOU Amidou	ONG GRAIL/NT	90001894/ notograin@yahoo.fr
		ALIDOU Aboudou Salah	Groupement GE-CO	99191105/9004
		FAMBARE A. Aboudoukochi	ONG FED	90094688/ mangfedong@yahoo.fr

SAVANES	MANGO	ALASSINI Ibrahim	Groupelement Pépiniéristes	
		ALOKO Adam	Pépiniériste	
		ISSIFOU Liassou	Pépiniériste	
		ZOUKERIA Boukari	Pépiniériste	
		MAMA Yaya	Pépiniériste	
		YAYA Pibabou	Agriculteur	
		MAMAH Fatima	Rizicultrice	
		MAMAH Afséta	Productrice	
		MOUSSA Assétou	Productrice	
		NANA Idrissou	Producteur	
		AWANOO Mohamed	Producteur	
		YAOKAN Souleman	Producteur/Éleveur	
		SAMBO Kader	Producteur	
		KASSIM Aïssa	Producteur	
		NANA GNEMEY N'guissan	IRD/UAGAV Oti	90195767/ irdoti@yahoo.fr
		YAYA Alassani	Producteur	
		NADA Bawa	Producteur	
	DJIBRILA Yacoubou	Producteur		
	YAZAMA Badissou	Producteur		
	ADJEKPIEN Bonsafo	Pépiniériste/Producteur	90943522	
	DAPAONG	BOUNELE Salifou	Association SONGOU-MAN	90148506/ Bks.bounele6@gmail.com
		KOMBATE Soguibabe	Association SaVane Verte	90873119/27121314/ Savaneverte_tg@yahoo.fr
		ALI Napo	DPERF-Cinkassé	90104413/ napoali@yahoo.fr
		LARE Yendoubé	ONG-RAFIA	90235911/ Ylare08@yahoo.fr
		DJOBBO Séyi	DPERF-Tone	90185779/91703964/ djoseyi@yahoo.fr
		BADDOH Bambah	DRAEP-Savanes	90935570/ bbaddoh@yahoo.fr
		AZOTI Mahivesewa	DREA-Savanes	90122526/ Zewe_az@yahoo.fr
MOUIDAGUETE Timothée		DREA-Savanes	90196261/ timotheemouidaguete@yahoo.fr	

Annexe 7. Liste de présence des participants à l'atelier national

N°	Nom & Prénoms	Institution	Contact (téléphone & e-mail)
1.	DAKU Didi	MERF	22 22 44 26
2.	SAMA Boundjouw	DEF/MERF	22 21 46 04/forets2006@yahoo.fr
3.	ESSOBIYOU Thiyu	DE/MERF	22 21 51 97 essobiyou@hotmail.com
4.	RAVEN Edu Koku	FONGTO/CNP/PMF	22 25 01 03/99 46 22 30 edukokuraven2@yahoo.fr
5.	SAMAROU Moussa	DFC/MERF	90 34 88 56 mosawarou@yahoo.fr
6.	FOLLY Yao Djiwanou	PFO FEM	90 04 36 08 yfolly@yahoo.fr
7.	NYAMADOR Yaovi	DGE/MME	90 02 56 40 nyamacol@yahoo.fr
8.	KOSSI Amewou	Fondation Franz Weber	90 15 56 19 kosidem@yahoo.fr
9.	NALEPA Mathieu	Fondation Franz Webet	92 60 72 66 thieumaban@hotmail.fr
10.	GUIDI Ayawa M.	PR/MPDAT/DGPRAT	90 22 59 34 guidivic03@yahoo.fr
11.	GUELLY Kudjo Atsu	UL/FDS/Consultant	22 25 50 94/90 29 79 71 atsuguely@yahoo.fr
12.	AKPAMOU Kokouvi	PRCGE/MERF	909 31 762 kakpamou@yahoo.fr
13.	ADJONOU Kossi	FDS/UL/Consultant	90 24 43 01 kossiadjonou@hotmail.com
14.	GNAGNAM Yifal	RESODERC	91 48 40 53 gnagnamlucie@yahoo.com
15.	DJAMDO Ayéto	JVE	90 34 56 80 ayetodjam@gmail.com
16.	MOTHE Kodjo	CONGREMA/DTB	90 979413 congréma@yahoo.fr
17.	KODJO Kudadadzé	ANGE	90208530 kodaul@yahoo.fr
18.	TAKPA Basil	UONGTO	90794565 uongto-2000@yahoo.fr
19.	AYIVIGAN Amakoué	DR Environnement Maritime	90172576 ayivigana1@yahoo.fr
20.	ODOHI Smaïla	DAC/MERF	90175611 odohiabalo@yahoo.fr
21.	SOSSOU Komi	DP/MERF	90964436 jean2valere@yahoo.fr
22.	AJAVON Dédé	COSESC	90793222 aj.ines@yahoo.fr
23.	ATAKPAH-KASSEGNE Edoh	DPD/MPDAT	91527988 atakpah@gmail.com
24.	ABAMY Kossiwavi	DFC/MERF	90922254 maoagnes@yahoo.fr
25.	ABOUDOU Mensa	DRERF-C	90024654 mensaoboudou@yahoo.fr
26.	KOGBE Yaovi	ONG « Les Amis de la Terre-Togo »	90386204/22221731 josephkogbe@yahoo.fr
27.	TOZO Abla	DGEA/MEAHV	90769926 maman_dan@yahoo.fr
28.	MEBA Pagniban	DE/MERF	90123391 joaljesus@gmail.com
29.	ASSI Hèmou	ODEF	90 03 51 02 assibrice@yahoo.fr
30.	COZI Adom	DEF/MERF	22214604/90224888 coziadom@gmail.com
31.	AHAWO E.	DE/MERF	92417630/23354255 sopikapedo@yahoo.fr
32.	DJIWA Oyétoundé	ET/PNIERN	90093551
33.	ETSE Kadévi	DAC/MERF	90014689 cetse2kadevi@yahoo.fr

34	KOMBATE Yendouhame	ANGE/MERF	90252950 kombatejohn@gmail.com
35	DIMIZOU Koffi Aoufoh	SG/MERF	90199049 dimizou@live.fr
36	KANFITINE Paul	FODES-Dapaong	90010650/29547500 pkanfitine@yahoo.fr
37	ATRI Koffi Eli	PRF/FER	22334987 eli.atri@undp.org
38	AWOUGNON Comlan	Assistant Point focal FEM	90134504 ericawougnon@yahoo.fr